

SADJI L'ODYSSE DES SENS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500 euros

Siège social : Qua Fontenay 97270 Saint-Esprit

913884656 R.C.S. Fort-de-France

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 20/05/2024

Le 20/05/2024,

à 10 heures,

DEBORAH NATTES, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions étant le suivant :

- Décision de modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société.

La dénomination de la société devient : A.F.I.C'FEEDBACK à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article des statuts concernant la dénomination sociale :

"La société a pour dénomination sociale : A.F.I.C'FEEDBACK."

La suite de l'article reste inchangée.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

DEBORAH NATTES



